



PREAVIS N° 45/2025

de la Municipalité au Conseil communal
relatif à une demande de crédit pour le
remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de
football du centre sportif des Prés-Clos « La
Rotzérane »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les terrains de football des Prés-Clos ont été inaugurés en 1979. Afin de permettre des entraînements en soirées un éclairage composé de 6 lampes sur 3 mâts y a été installé. Cette installation ne permettait pas la tenue de matchs officiels, car elle n'était pas homologuée.

En 1988, le FC Roche a adressé une demande aux autorités communales pour l'installation de trois mâts supplémentaires équipés de 6 lampes, afin de permettre l'homologation du terrain pour des matchs officiels jusqu'au niveau de la 3^e ligue. Le terrain B est utilisé en moyenne 5 soirs par semaine lors des différents championnats. Le FC Roche compte 13 équipes : 11 équipes juniors, dont 2 féminines, une équipe senior et une équipe évoluant en 5^e ligue.

2. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 49'600.00.- pour le remplacement de l'éclairage du terrain B de football du Centre Sportif des Prés-Clos par des luminaires LED. Cette installation, obsolète et énergivore, nécessite une mise en conformité afin de satisfaire aux exigences sportives et aux normes d'efficacité énergétique. Les 12 lampes aux halogénures métalliques de 2000 W, désormais anciennes et non disponibles sur le marché, seront remplacées par 6 lampes LED de 1367 W. Le projet respecte les normes SLG (Association Suisse pour l'Eclairage) pour l'éclairage des terrains et des stades de football.

La rénovation garantit d'excellentes conditions d'éclairage ainsi qu'une utilisabilité immédiate, grâce à la suppression de la phase de préchauffage de dix minutes nécessaires avec les anciens luminaires. La technologie LED réduit la consommation d'énergie, passant de 25'200 kW pour l'ancienne installation à 8'382 kW pour la nouvelle. De plus, la durée de vie des luminaires est multipliée par plus de dix.

Le contrôle mécanique des supports existant sur leur portance et stabilité, a été réalisé afin de vérifier que les mâts répondent aux exigences de sécurité. Le rapport n'a révélé aucune anomalie.

3. SITUATION FUTURE ET DONNEES TECHNIQUES

Le projet permettra :

- une mise en conformité des infrastructures liées à l'éclairage du terrain ;
- le remplacement des luminaires existants par des luminaires LED ;
- la conformité des lampadaires LED aux exigences de l'ACVF (terrain homologué jusqu'en 3ème ligue) ;
- une réduction de la pollution lumineuse aux abords du terrain ;
- une réduction de la consommation d'énergie par la migration de la technologie vers du LED ;
- une introduction du système de régulation permettant la variation de l'éclairage lors des entraînements

La nouvelle infrastructure sera composée des éléments suivants :

- 6 projecteurs LED
- Séries BriteLine Gen 2 648 LED
- 1367 W
- 195'400 Lumens
- 4000°K (norme)
- IP 66

4. ASPECT FINANCIER

Projecteurs LED BriteLine Gen2 2, 648LED, 1367 W, 195'400 lumens 4000°K Projecteur integrated lenses

Optique 5448, IP 66, IK 10	6 p.	CHF 18'000.00
Traverse acier galvanisé pour la pose des projecteurs	6 p.	CHF 2'700.00
Coffret métallique sur mât pour pose des alimentations	6 p.	CHF 10'200.00
Coffret de raccordement	6 p.	CHF 930.00
Divers et imprévus		CHF 3'028.45
Dépose des projecteurs, évacuation et mise en filière, soirée essai et réglage, établissement du protocole de mesure		CHF 4'400.00
Contrôle OIBT		CHF 500.00
Variante télégestion		CHF 6'125.00

Total hors TVA	CHF 45'883.45
TVA 8,10%	CHF 3'716.55
TOTAL NET	CHF 49'600.00

Les démarches visant à l'obtention d'une éventuelle subvention sont en cours. En cas de décision favorable, la somme accordée viendra en déduction du montant sollicité dans la demande de crédit.

5. FINANCEMENT

Ce montant sera financé par la trésorerie courante. L'investissement étant inférieur à CHF 50'000.00, celui-ci sera porté au compte de résultat conformément à l'art. 15 RCom.

6. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 45/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane » ;
- Où** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à remplacer l'éclairage sportif du terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane » ;
 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 49'600.00.- TTC pour réaliser ces travaux ;
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt.

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 12 août 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique



A. Tulot



la Secrétaire



R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : J.-M. Chavannes, municipal des infrastructures

Annexe : photo du terrain B

Terrain B de football du centre sportif des Prés-Clos « La Rotzérane »

